II

(Actes non législatifs)

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2021/1530 DE LA COMMISSION

du 12 juillet 2021

complétant le règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, modifiant et abrogeant la décision nº 466/2014/UE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (UE) 2017/1601 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE, Euratom) nº 480/2009 du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil du 9 juin 2021 établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, modifiant et abrogeant la décision nº 466/2014/UE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (UE) 2017/1601 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE, Euratom) nº 480/2009 du Conseil ([1]), et notamment son article 4, paragraphe 7,

considérant ce qui suit:

(1) L'annexe II du règlement (UE) 2021/947 définit les domaines de coopération des programmes géographiques.

(2) Les programmes géographiques devraient être développés davantage au moyen de dispositions supplémentaires complétant le règlement (UE) 2021/947.

(3) Sur la base des domaines de coopération détaillés à l'annexe II du règlement (UE) 2021/947, des objectifs spécifiques et des domaines prioritaires de coopération devraient être définis pour le voisinage méridional, le voisinage oriental, l'Afrique occidentale, l'Afrique orientale et centrale, l'Afrique australe et l'océan Indien, le Moyen-Orient, l'Asie centrale, l'Asie du Sud, l'Asie du Nord et du Sud-Est, le Pacifique, les Amériques et les Caraïbes.

(4) Il convient de fixer des dotations financières indicatives pour les sous-régions de l'Afrique occidentale, de l'Afrique orientale et centrale, de l'Afrique australe et l'océan Indien, sur la base des principes de programmation applicables aux programmes géographiques énoncés à l'article 13 du règlement (UE) 2021/947. Il y a lieu de fixer des objectifs thématiques pour les régions géographiques énumérées dans le règlement (UE) 2021/947,

([1]) JO L 209 du 14.6.2021, p. 1.

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Les objectifs spécifiques et les domaines prioritaires de coopération, basés sur les domaines de coopération détaillés à l'annexe II du règlement (UE) 2021/947 pour le voisinage méridional, le voisinage oriental, l'Afrique occidentale, l'Afrique orientale et centrale, l'Afrique australe et l'océan Indien, le Moyen-Orient, l'Asie centrale, l'Asie du Sud, l'Asie du Nord et du Sud-Est, le Pacifique, les Amériques et les Caraïbes, sont définis à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Les dotations financières indicatives pour les sous-régions de l'Afrique occidentale, de l'Afrique orientale et centrale, de l'Afrique australe et de l'océan Indien sont fixées comme suit:

a) Afrique occidentale: 11 672 000 000 EUR;

b) Afrique orientale et centrale: 11 381 000 000 EUR;

c) Afrique australe et océan Indien: 6 128 000 000 EUR.

Article 3

Les objectifs thématiques des programmes géographiques sont les suivants:

a) au moins 15 % en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance;

b) au moins 45 % en faveur de la croissance inclusive et durable au service du développement humain.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 12 juillet 2021.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

Les objectifs spécifiques et les domaines prioritaires de coopération par sous-région, basés sur les domaines de coopération énumérés à l'annexe II du règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil, sont les suivants:

I. VOISINAGE MÉRIDIONAL

1. **Soutenir le développement humain, la bonne gouvernance, l'état de droit et l'égalité de genre**

a) promouvoir et défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales; promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes, la démocratie, l'état de droit, la bonne gouvernance, la réforme du système judiciaire et la lutte contre la corruption;

b) renforcer les institutions publiques et les systèmes de gouvernance; renforcer la transparence et la responsabilité; soutenir la cohésion sociale; promouvoir la participation de la société civile ainsi que l'espace dévolu aux acteurs civiques et non étatiques et aux médias indépendants; soutenir la lutte contre la désinformation;

c) améliorer la qualité de l'éducation et son accès; promouvoir la culture et les compétences numériques; assurer l'autonomisation des jeunes; renforcer les systèmes de santé;

d) soutenir une gestion transparente et efficace des finances publiques, la mobilisation des recettes nationales et la gouvernance économique.

2. **Renforcer la résilience et la prospérité et tirer parti de la transformation numérique**

a) soutenir l'entrepreneuriat et le développement du secteur privé; améliorer l'accès au financement et la numérisation des entreprises; promouvoir l'emploi décent;

b) soutenir le commerce et l'investissement, les chaînes de valeur durables, la connectivité, l'intégration économique et la diversification;

c) soutenir le développement de systèmes de santé et de protection sociale modernes et équitables et promouvoir l'emploi décent; favoriser la résilience de la population par le développement de services publics accessibles;

d) soutenir le déploiement et la mise en service d'infrastructures afin de garantir une connectivité numérique accessible, abordable, inclusive et sûre, ainsi que le développement de systèmes modernes de gestion et de protection des données; soutenir l'amélioration de la gouvernance numérique ainsi que le développement de services en ligne et de cadres et plateformes d'interopérabilité.

3. **Soutenir la transition verte, renforcer la résilience au changement climatique, la transition énergétique et la sécurité, et protéger l'environnement**

a) renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets; contribuer à promouvoir des investissements à l'épreuve du changement climatique ainsi que des politiques de financement durables de manière à évoluer vers une croissance verte;

b) soutenir la transition vers des modèles économiques à faibles émissions, efficaces dans l'utilisation des ressources et circulaires, et promouvoir le développement de chaînes de valeur et de production durables; développer et renforcer une économie verte et bleue durable; favoriser la transition énergétique et promouvoir la sécurité énergétique;

c) promouvoir l'utilisation efficace des ressources, la lutte contre la pollution, la préservation et la restauration de la biodiversité ainsi que la transition vers des systèmes alimentaires durables, et promouvoir des écosystèmes durables et multifonctionnels gérés dans le cadre de l'adaptation et de la résilience au changement climatique.

4. **Coopération en matière de paix et de sécurité**

a) soutenir et promouvoir les efforts de paix, de prévention des conflits et de réconciliation;

b) intensifier la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux; renforcer la prévention, la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, la lutte contre la criminalité organisée, et intensifier la répression; prendre des mesures en matière de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité et les menaces hybrides;

c) soutenir la préparation aux catastrophes et la gestion des risques;

d) renforcer la sécurité maritime.

5. **Renforcer la coopération sur tous les aspects de la migration, de la mobilité et des déplacements forcés**

a) renforcer la coopération sur tous les aspects de la migration et des déplacements forcés; renforcer les partenariats locaux et internationaux en matière de migration et de déplacements forcés le long des principales routes migratoires;

b) renforcer tous les aspects de la gouvernance en matière de migration et d'asile; renforcer la gestion des frontières; renforcer la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, et encourager la coopération en faveur d'un retour, d'une réadmission et d'une réintégration sûrs, dignes et durables des migrants; s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés;

c) soutenir une approche globale de la migration légale, tout en respectant les compétences des États membres, ainsi que la mobilité;

d) contribuer à fournir une protection et une aide internationales aux réfugiés, aux migrants, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, aux communautés d'accueil et aux pays accueillant d'importantes populations de réfugiés ou de personnes déplacées.

6. **Renforcer la coopération régionale, sous-régionale et interrégionale**

a) soutenir l'Union pour la Méditerranée;

b) renforcer la coopération avec les organisations et acteurs internationaux, régionaux et sous-régionaux;

c) renforcer la coopération entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne dans certaines régions.

II. VOISINAGE ORIENTAL

1. **Investir dans des économies résilientes, durables et intégrées, ainsi que dans une connectivité durable**

a) accroître les échanges commerciaux entre les pays partenaires et avec l'Union; promouvoir une plus grande intégration dans les chaînes de valeur de l'Union; promouvoir l'emploi décent; promouvoir le développement de chaînes de production et de valeur durables;

b) améliorer le climat des affaires; renforcer l'écosystème des jeunes entreprises et améliorer/diversifier l'accès des PME au financement;

c) renforcer le transport routier et maritime durable; promouvoir une mobilité urbaine intelligente et durable;

d) promouvoir une éducation de qualité à tous les niveaux; renforcer les capacités de recherche et de transfert de technologies; renforcer les compétences pour une meilleure employabilité.

2. **Investir dans la démocratie, la bonne gouvernance, la paix et la sécurité, l'état de droit et la justice**

a) soutenir la démocratie, la paix et la bonne gouvernance, les droits de l'homme, la liberté d'expression et d'association, ainsi que la liberté et l'indépendance des médias; promouvoir un système judiciaire indépendant, responsable et efficace; intensifier la coopération en matière de lutte contre les menaces hybrides et la désinformation, garantir la cybersécurité et combattre la cybercriminalité;

b) soutenir la réforme de l'administration publique et la gouvernance en ligne; promouvoir des services publics en ligne; combattre la corruption;

c) soutenir des processus de réforme en faveur d'un développement territorial équilibré et de la décentralisation;

d) soutenir la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits grâce à des efforts et des méthodes pacifiques, ainsi que la mise en place et/ou la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce; renforcer la sécurité régionale ainsi que la sûreté et la sécurité maritimes; renforcer la sécurité en luttant contre la criminalité organisée et en encourageant une gestion intégrée des frontières.

3. **Investir dans l'énergie durable, la décarbonation, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, ainsi que dans la résilience environnementale**

a) investir dans la connectivité énergétique et le renforcement des connexions transfrontalières et interrégionales au réseau, tout en soutenant l'efficacité, la résilience et la sécurité énergétiques et en encourageant une utilisation accrue de l'énergie durable;

b) améliorer la qualité de l'air, promouvoir la lutte contre la pollution, écologiser les zones urbaines et améliorer la gestion des déchets, tout en renforçant la biodiversité, en soutenant les transitions vers des systèmes alimentaires durables et en modernisant l'approvisionnement en eau et l'assainissement;

c) promouvoir une économie à faibles émissions, efficace dans l'utilisation des ressources et circulaire; renforcer les politiques climatiques; développer et renforcer l'économie bleue; accroître les investissements verts;

d) investir dans la résilience sanitaire, moderniser les systèmes de santé et soutenir la préparation aux catastrophes et la gestion des risques, y compris l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires connexes.

4. **Investir dans une transformation numérique résiliente**

a) soutenir le développement d'infrastructures numériques et de services en ligne en améliorant la gouvernance numérique ainsi que les cadres et plateformes d'interopérabilité;

b) renforcer les compétences numériques; stimuler l'innovation numérique et les jeunes entreprises numériques hautement performantes;

c) promouvoir le commerce électronique transfrontière ainsi que les corridors numériques entre les pays partenaires et l'Union;

d) renforcer la cyber-résilience.

5. **Investir dans des sociétés résilientes, inclusives, égalitaires et diversifiées**

a) renforcer les capacités et donner des moyens d'action aux organisations de la société civile aux niveaux régional et local, y compris aux organisations de jeunesse;

b) protéger les droits de l'homme; promouvoir l'égalité de genre dans tous les domaines d'action;

c) renforcer l'engagement des citoyens, en particulier des jeunes, en faveur de la démocratie et des réformes économiques; promouvoir la sensibilisation à l'environnement et au numérique.

III. AFRIQUE OCCIDENTALE

1. **Promouvoir la stabilisation, la sécurité, la transition démocratique, la bonne gouvernance et les droits de l'homme**

a) promouvoir la stabilisation, la paix et la sécurité sur terre et en mer par la transition démocratique, la bonne gouvernance, la lutte contre l'impunité et la réforme du secteur de la sécurité; intensifier la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, de prévention et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent; promouvoir le dialogue, la prévention des conflits, la réconciliation et la consolidation de l'État;

b) soutenir la gouvernance démocratique et l'état de droit, la transparence et la lutte contre la corruption; promouvoir la supervision et la responsabilité ainsi qu'un système judiciaire indépendant, responsable et efficace;

c) renforcer les institutions de l'État et des autorités locales de même que leur présence effective dans l'ensemble du territoire, ainsi que la société civile;

d) promouvoir le principe d'égalité et de non-discrimination; promouvoir le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

2. **Soutenir une croissance inclusive et durable, promouvoir des emplois décents et tirer parti de la transformation numérique**

a) promouvoir le développement du secteur privé; améliorer l'environnement des entreprises, le climat des investissements et la numérisation des entreprises, ainsi que la transparence et l'efficacité des finances publiques; la gouvernance numérique et le développement de services en ligne;

b) soutenir les infrastructures et la connectivité durables, l'intégration économique, le commerce et la mise en œuvre de l'accord de partenariat économique; renforcer les chaînes de valeur locales et régionales;

c) soutenir le développement des compétences et la création d'emplois décents, ainsi que la recherche et l'innovation; promouvoir le développement de chaînes de production et de valeur durables;

d) renforcer l'économie verte et numérique.

3. **Renforcer la coopération sur tous les aspects de la migration, de la mobilité et des déplacements forcés, et s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés**

a) renforcer les partenariats locaux et internationaux en matière de migration et de déplacements forcés le long des principales routes migratoires;

b) renforcer la gouvernance et la gestion des migrations et encourager la coopération en faveur d'un retour, d'une réadmission et d'une réintégration sûrs, dignes et durables des migrants;

c) soutenir une approche globale de la migration légale, tout en respectant les compétences des États membres, ainsi que la mobilité;

d) protéger les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui sont vulnérables; renforcer la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains; assurer la protection et le respect des droits de l'homme des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées de force; fournir une protection et une aide internationales aux réfugiés, aux migrants, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, aux communautés d'accueil et aux pays accueillant d'importantes populations de réfugiés ou de personnes déplacées.

4. **Protéger l'environnement et la biodiversité, et lutter contre le changement climatique**

a) promouvoir l'accès à l'énergie durable et à l'efficacité énergétique; promouvoir l'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sûrs et résilients au changement climatique;

b) soutenir des mesures portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, ainsi que sur la préparation aux catastrophes et la réduction des risques;

c) promouvoir une approche intégrée du paysage afin de garantir une agriculture intelligente et résiliente/une sécurité alimentaire et nutritionnelle, une gestion durable des ressources naturelles, une pêche et une aquaculture durables ainsi que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets;

d) promouvoir la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et l'économie circulaire, ainsi que des écosystèmes durables et multifonctionnels gérés dans le cadre de l'adaptation et de la résilience au changement climatique.

5. **Promouvoir le développement humain et l'égalité de genre**

a) favoriser un meilleur accès à une nutrition et à des services de santé résilients et en promouvoir la qualité;

b) favoriser un meilleur accès à l'éducation à tous les niveaux et en promouvoir la qualité; promouvoir la culture et les compétences numériques;

c) promouvoir l'inclusion sociale, la protection sociale et les régimes de sécurité sociale;

d) soutenir les mesures visant à renforcer l'égalité de genre, et promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les domaines d'action.

6. **Renforcer les partenariats:**

a) encourager l'intégration, la connectivité et la coopération au niveau régional;

b) promouvoir le dialogue politique avec les communautés économiques régionales;

c) promouvoir le dialogue interculturel et la coopération, les jumelages, les échanges et les programmes mobilisateurs.

IV. AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE

1. **Protéger l'environnement et la biodiversité et lutter contre le changement climatique**

a) promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité dans le cadre d'une approche fondée sur le paysage terrestre et marin;

b) soutenir des mesures portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, ainsi que sur la préparation aux catastrophes et la gestion des risques;

c) promouvoir l'accès à des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, ainsi que des écosystèmes durables et multifonctionnels gérés dans le cadre de l'adaptation et de la résilience au changement climatique; promouvoir l'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sûrs et résilients au changement climatique;

d) soutenir une sécurité alimentaire durable.

2. **Promouvoir la stabilisation, la sécurité, la démocratie et les transitions démocratiques, la bonne gouvernance et les droits de l'homme**

a) promouvoir la paix et la sécurité, la stabilité, la démocratie, des transitions démocratiques pacifiques, l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité, la réconciliation et la prévention des conflits; intensifier la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, de prévention et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent;

b) soutenir la gouvernance démocratique, la transparence et la supervision, ainsi que la lutte contre la corruption; promouvoir un système judiciaire indépendant, responsable et efficace;

c) promouvoir le respect des droits de l'homme et des principes d'égalité et de non-discrimination.

3. **Soutenir une croissance inclusive et durable, promouvoir des emplois décents et tirer parti de la transformation numérique**

a) promouvoir le développement du secteur privé; améliorer l'environnement des entreprises et la numérisation des entreprises, ainsi que le climat des investissements; la gouvernance numérique et le développement de services en ligne;

b) soutenir l'intégration économique et le commerce, y compris des infrastructures et une connectivité durables;

c) soutenir le développement des compétences et la création d'emplois décents, ainsi que la recherche et l'innovation;

d) renforcer l'économie verte et numérique.

4. **Promouvoir le développement humain et l'égalité de genre**

a) favoriser un meilleur accès à une nutrition et à des services de santé et de protection sociale résilients, et en promouvoir la qualité;

b) favoriser un meilleur accès à l'éducation à tous les niveaux et en promouvoir la qualité; promouvoir la culture et les compétences numériques;

c) promouvoir l'inclusion sociale et combattre les inégalités;

d) soutenir les mesures visant à renforcer l'égalité de genre et promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les domaines d'action.

5. **Renforcer la coopération sur tous les aspects de la migration, de la mobilité et des déplacements forcés, et s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés**

a) renforcer les partenariats locaux et internationaux sur différents aspects de la migration et des déplacements forcés;

b) renforcer la gouvernance et la gestion des migrations et encourager la coopération en faveur d'un retour, d'une réadmission et d'une réintégration sûrs, dignes et durables des migrants;

c) soutenir une approche globale de la migration légale, tout en respectant les compétences des États membres, ainsi que la mobilité;

d) protéger les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui sont vulnérables; renforcer la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains; assurer la protection et le respect des droits de l'homme des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées de force; contribuer à fournir une protection et une aide internationales aux réfugiés, aux migrants, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, aux communautés d'accueil et aux pays accueillant d'importantes populations de réfugiés ou de personnes déplacées.

6. **Renforcer les partenariats**

a) encourager l'intégration économique régionale, la connectivité et la coopération, ainsi que la mise en œuvre de l'accord de partenariat économique;

b) promouvoir le dialogue politique avec les communautés économiques régionales;

c) promouvoir le dialogue interculturel et la coopération, les jumelages, les échanges et les programmes mobilisateurs.

V. AFRIQUE AUSTRALE ET OCÉAN INDIEN

1. **Soutenir une croissance inclusive et durable, promouvoir des emplois décents et tirer parti de la transformation numérique**

a) promouvoir le développement du secteur privé; améliorer l'environnement des entreprises, le climat des investissements, la numérisation des entreprises et la transparence des finances publiques; la gouvernance numérique et le développement de services en ligne;

b) soutenir des infrastructures et une connectivité durables, l'intégration économique et le commerce;

c) soutenir le développement des compétences et l'emploi décent, ainsi que la recherche et l'innovation;

d) renforcer l'économie verte et numérique.

2. **Promouvoir la bonne gouvernance, la paix, la démocratie et les droits de l'homme**

a) promouvoir la paix et la sécurité sur terre et en mer, la stabilité, la démocratie et l'état de droit; la réforme du secteur de la sécurité, la prévention des conflits, la réconciliation et la lutte contre le trafic international;

b) soutenir la gouvernance démocratique, la transparence et la supervision, ainsi que la lutte contre la corruption; améliorer l'enregistrement des faits d'état civil;

c) promouvoir le respect des droits de l'homme et des principes d'égalité et de non-discrimination;

d) soutenir la justice; renforcer les autorités locales et la société civile ainsi que leurs moyens d'action.

3. **Protéger l'environnement et la biodiversité et lutter contre le changement climatique**

a) soutenir l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, de même que la préparation aux catastrophes et la réduction des risques;

b) promouvoir l'accès à l'énergie durable et à l'efficacité énergétique; promouvoir l'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sûrs et résilients au changement climatique;

c) soutenir la sécurité alimentaire, une agriculture intelligente et résiliente, ainsi qu'une pêche et une aquaculture durables;

d) promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et l'économie circulaire; promouvoir des écosystèmes durables et multifonctionnels gérés dans le cadre de l'adaptation et de la résilience au changement climatique.

4. **Promouvoir le développement humain et l'égalité de genre**

a) favoriser un meilleur accès à une nutrition et à des services de santé résilients et en promouvoir la qualité;

b) favoriser un meilleur accès à l'éducation à tous les niveaux et en promouvoir la qualité; promouvoir la culture et les compétences numériques;

c) promouvoir l'inclusion sociale et les régimes de protection sociale;

d) soutenir les mesures visant à renforcer l'égalité de genre, et promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les domaines d'action.

5. **Renforcer les partenariats**

a) encourager l'intégration économique régionale et la coopération, ainsi que la mise en œuvre de l'accord de partenariat économique; soutenir une coopération plus large dans l'océan Indien;

b) promouvoir le dialogue politique avec les communautés économiques régionales;

c) promouvoir le dialogue interculturel et la coopération, les jumelages, les échanges et les programmes mobilisateurs.

VI. MOYEN-ORIENT

1. **Soutenir une croissance économique inclusive et durable, et tirer parti de la transformation numérique**

a) soutenir l'entrepreneuriat, l'emploi décent et l'employabilité, améliorer l'environnement et la numérisation des entreprises ainsi que le climat des investissements;

b) promouvoir la diversification économique, le développement de chaînes de valeur alimentaires et d'infrastructures économiques, ainsi que le commerce de produits non pétroliers; promouvoir le développement de chaînes de production et de valeur durables;

c) soutenir la résilience des communautés locales et la conservation du patrimoine culturel;

d) soutenir le déploiement et la mise en service d'infrastructures afin de garantir une connectivité numérique accessible, abordable, inclusive et sûre; soutenir l'amélioration de la gouvernance numérique ainsi que le développement de services en ligne et de cadres et plateformes d'interopérabilité.

2. **Protéger l'environnement et la biodiversité, et lutter contre le changement climatique**

a) contribuer aux efforts déployés par les partenaires pour respecter leurs engagements internationaux en matière de changement climatique, de lutte contre la pollution, de gestion des écosystèmes et de préservation de la biodiversité; accroître leur résilience au changement climatique et à d'autres risques naturels;

b) renforcer les capacités afin d'intégrer les objectifs de durabilité environnementale et de changement climatique dans les processus de développement, notamment dans les domaines de l'économie, de l'énergie durable, de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture;

c) intensifier la coopération aux fins du renforcement des capacités scientifiques, techniques, humaines et institutionnelles en matière de gestion du climat et de l'environnement;

d) soutenir les mesures portant sur l'adaptation au changement climatique et sur l'atténuation de ses effets.

3. **Promouvoir le développement humain, l'inclusion sociale et la santé**

a) améliorer la qualité et l'égalité des systèmes éducatifs; promouvoir la culture et les compétences numériques;

b) soutenir les réformes de la protection sociale ainsi qu'un meilleur accès aux services de base pour les groupes vulnérables; promouvoir la coordination en réponse aux crises sanitaires;

c) promouvoir le respect du principe de non-discrimination; soutenir le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ou de conviction;

d) soutenir le renforcement des systèmes de santé, promouvoir un meilleur accès à des services de santé de plus grande qualité et plus résilients.

4. **Promouvoir les droits de l'homme, la bonne gouvernance, une citoyenneté inclusive et des sociétés justes et pacifiques, et renforcer la coopération en matière de migration et de mobilité**

a) soutenir la gestion macroéconomique, les systèmes de gestion des finances publiques et la responsabilisation des institutions publiques; favoriser l'inclusion dans les processus de gouvernance et de prise de décision; renforcer la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales; lutter contre la discrimination et renforcer la société civile;

b) promouvoir l'égalité de genre, le respect et la protection des droits de l'homme et leur pleine jouissance par les femmes et les filles en encourageant leur émancipation, y compris les droits économiques, les droits du travail et les droits sociaux;

c) renforcer la coopération sur tous les aspects de la migration, des déplacements forcés et de la gestion des frontières, et intensifier la lutte contre le trafic de migrants; renforcer tous les aspects de la gouvernance en matière de migration et d'asile, intensifier la coopération en faveur d'un retour, d'une réadmission et d'une réintégration sûrs, dignes et durables, et s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés;

d) soutenir une approche globale de la migration légale et de la mobilité; contribuer à fournir une aide aux réfugiés, aux migrants, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, aux communautés d'accueil et aux pays accueillant des populations de réfugiés ou de personnes déplacées.

5. **Soutenir la paix, la sécurité et la prévention des conflits**

a) soutenir les efforts de consolidation de la paix, le dialogue de médiation et la réconciliation; la mise en place de systèmes d'alerte précoce; soutenir la prévention et le règlement des conflits;

b) soutenir la réforme du secteur de la sécurité et la lutte contre la criminalité organisée;

c) prévenir et combattre la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent et au terrorisme, et protéger les personnes contre de telles menaces;

d) renforcer la sécurité régionale ainsi que la sûreté et la sécurité maritimes; atténuer les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires connexes.

6. **Renforcer les partenariats**

a) encourager les relations de bon voisinage, la coopération ainsi qu'un dialogue inclusif et constructif;

b) promouvoir la coopération triangulaire avec des agences de développement et des institutions de financement du développement au niveau bilatéral et régional;

c) nouer le dialogue avec les parties prenantes dans les pays industrialisés et les pays en développement plus avancés, ainsi que dans le cadre de la diplomatie publique.

VII. ASIE CENTRALE

1. **Promouvoir la paix, la stabilité, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et le développement humain, et lutter contre la migration irrégulière et les déplacements forcés**

a) contribuer à la paix, à la prévention ou au règlement politique inclusif des conflits, ainsi qu'à la stabilité en renforçant la résilience des États, des sociétés, des communautés et des personnes; soutenir le dialogue social;

b) renforcer et promouvoir la démocratie ainsi que les processus démocratiques inclusifs; soutenir des institutions efficaces et responsables ainsi que la lutte contre la corruption, le trafic de drogue et la criminalité organisée; renforcer l'état de droit et l'indépendance du pouvoir judiciaire;

c) soutenir les droits de l'homme et les libertés fondamentales, le rôle de la société civile dans tous les aspects de la vie publique et des processus politiques et de réforme, et soutenir le renforcement et la résilience des services publics dans les domaines de la santé et de l'éducation; soutenir les mesures visant à renforcer l'égalité de genre, et promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les domaines d'action;

d) s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés; faciliter une migration et une mobilité ordonnées, sans danger, régulières et responsables; améliorer la gouvernance et la gestion des migrations et renforcer la protection des frontières, la coopération en faveur d'un retour, d'une réadmission et d'une réintégration sûrs, dignes et durables, ainsi que la migration légale.

2. **Protéger l'environnement et la biodiversité et lutter contre le changement climatique**

a) promouvoir une gestion des ressources en eau intégrée, durable, participative et sensible aux conflits, ainsi qu'une coopération transfrontière dans le domaine de l'eau;

b) soutenir les mesures portant sur l'adaptation au changement climatique et sur l'atténuation de ses effets;

c) promouvoir la préservation, la gestion durable et l'utilisation d'écosystèmes et de systèmes agroalimentaires sains; enrayer la perte de la diversité biologique; soutenir les efforts des pays partenaires dans la préparation aux catastrophes et la réduction des risques, promouvoir l'accès à l'énergie durable et renforcer la coopération en la matière;

d) développer et renforcer une économie verte durable et l'économie circulaire.

3. **Soutenir une croissance économique inclusive et durable, promouvoir des emplois décents et tirer parti de la transformation numérique**

a) soutenir la croissance d'économies résilientes et durables; soutenir la normalisation et la coopération dans le domaine de la réglementation; soutenir le déploiement et la mise en service d'infrastructures afin de garantir une connectivité numérique accessible, abordable, inclusive et sûre;

b) soutenir l'amélioration de la productivité et l'emploi décent par la formalisation économique, tout en favorisant l'application des normes internationales du travail;

c) soutenir l'amélioration des offres d'enseignement et de formation professionnels techniques; promouvoir la culture et les compétences numériques;

d) faciliter les échanges commerciaux transfrontaliers et intrarégionaux ainsi que le renforcement de l'intégration régionale, en tant que vecteur de paix dans l'ensemble de la région.

4. **Renforcer les partenariats**

a) encourager l'intégration et la coopération au niveau régional de manière à favoriser une prospérité et une sécurité partagées;

b) soutenir la diplomatie économique, culturelle et publique afin de nouer le dialogue avec la population, les organisations de la société civile, les municipalités et les communautés locales, le secteur privé, les médias, les universités et les groupes de réflexion;

c) promouvoir et soutenir une approche régionale unifiée de l'intégration de l'Afghanistan en Asie centrale.

VIII. ASIE DU SUD

1. **Promouvoir la bonne gouvernance, le développement humain et l'égalité de genre, et lutter contre la migration irrégulière et les déplacements forcés**

a) renforcer et promouvoir la démocratie, l'état de droit, un système judiciaire indépendant, responsable et efficace, la gouvernance et la supervision, ainsi que les droits de l'homme; rendre autonome une société civile dynamique et permettre l'enregistrement de faits d'état civil; soutenir les mesures visant à renforcer l'égalité de genre, et promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les domaines d'action;

b) renforcer les institutions publiques aux niveaux national et infranational, les services publics dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de la protection sociale; soutenir la décentralisation:

c) faire face aux menaces sanitaires; développer des vaccins, des médicaments et des traitements sûrs, efficaces et abordables contre les maladies négligées et liées à la pauvreté; mieux répondre aux défis sanitaires;

d) s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés; faciliter une migration et une mobilité ordonnées, sans danger, régulières et responsables; améliorer la gouvernance et la gestion des migrations et renforcer la protection des frontières, la coopération en faveur d'un retour, d'une réadmission et d'une réintégration sûrs, dignes et durables, ainsi que la migration légale.

2. **Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique**

a) soutenir l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ce dernier; renforcer les capacités en matière de gestion de l'environnement;

b) développer et renforcer une économie verte et bleue durable et intensifier la lutte contre la pollution;

c) promouvoir la suppression progressive des combustibles fossiles ainsi que l'accès à des services énergétiques durables; améliorer la gouvernance des océans;

d) soutenir une meilleure gouvernance et le renforcement des capacités aux fins de la gestion durable des ressources naturelles, et promouvoir des écosystèmes durables et multifonctionnels gérés dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et de la résilience aux catastrophes liées aux risques naturels.

3. **Soutenir une croissance économique inclusive et durable, promouvoir des emplois décents et tirer parti de la transformation numérique**

a) soutenir l'entrepreneuriat, la numérisation des entreprises, le développement des compétences et l'application des normes internationales du travail; renforcer des systèmes de protection sociale viables;

b) améliorer l'environnement des entreprises et le climat des investissements; faciliter le commerce; améliorer les réseaux et services de transport multimodaux régionaux; soutenir des infrastructures et une connectivité durables;

c) favoriser l'accès universel à l'énergie abordable, fiable et durable; promouvoir une économie à faibles émissions, résiliente au changement climatique, efficace dans l'utilisation des ressources et circulaire;

d) soutenir la normalisation et la coopération dans le domaine de la réglementation; soutenir le déploiement et la mise en service d'infrastructures afin de garantir une connectivité numérique accessible, abordable, inclusive et sûre.

4. **Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, et prévenir les conflits**

a) soutenir la prévention des conflits, l'alerte rapide; la consolidation de la paix, la gestion des crises, la stabilisation, la réconciliation et la reconstruction après un conflit, et renforcer la sécurité maritime;

b) combattre la discrimination et les inégalités; promouvoir la participation systématique des femmes et des jeunes;

c) prévenir toutes les formes de violence sexuelle et à caractère sexiste;

d) prévenir et combattre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme.

5. **Renforcer les partenariats**

a) renforcer l'appropriation nationale, le partenariat et le dialogue constructif, y compris avec la société civile;

b) promouvoir le multilatéralisme, l'intégration régionale et le renforcement de la connectivité;

c) nouer le dialogue avec les parties prenantes dans les pays en développement plus avancés, ainsi que dans le cadre de la diplomatie publique.

IX. ASIE DU NORD ET DU SUD-EST

1. **Promouvoir la bonne gouvernance, le développement humain et l'égalité de genre**

a) renforcer et promouvoir la démocratie et les processus démocratiques inclusifs, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, l'état de droit, l'indépendance du système judiciaire, la gouvernance et la supervision, ainsi que la lutte contre la corruption;

b) soutenir, renforcer et rendre autonome une société civile dynamique; promouvoir un espace ouvert et propice à la participation de la société civile et des citoyens à la vie politique;

c) combattre les inégalités et la discrimination; promouvoir le développement humain et la pleine jouissance des droits fondamentaux par les femmes et les filles, les jeunes, les enfants et les personnes handicapées;

d) soutenir le renforcement des systèmes de santé, promouvoir un meilleur accès à des services de santé de plus grande qualité et plus résilients; faire face aux menaces sanitaires; développer des vaccins, des médicaments et des traitements sûrs, efficaces et abordables contre les maladies négligées et liées à la pauvreté; mieux répondre aux défis sanitaires.

2. **Soutenir la paix, la stabilité, la sécurité et la prévention des conflits**

a) soutenir la prévention des conflits, l'alerte rapide et la consolidation de la paix grâce à la médiation et au dialogue, à la gestion des crises, à la stabilisation, à la réconciliation et à la reconstruction après un conflit, et renforcer la sécurité maritime;

b) soutenir les initiatives locales, nationales, régionales et internationales contribuant à la stabilité, à la sécurité et à la paix; promouvoir la coopération transfrontière en matière de ressources naturelles partagées.

3. **Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique**

a) renforcer les capacités scientifiques, humaines et institutionnelles de gestion du climat et de l'environnement; renforcer la gouvernance climatique et environnementale aux niveaux régional, national et local;

b) soutenir des mesures portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, ainsi que sur la réduction des risques;

c) promouvoir l'accès à l'énergie durable et la suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles dommageables pour l'environnement; développer et renforcer une économie verte et bleue durable, la lutte contre la pollution, l'économie circulaire et l'urbanisation durable; améliorer la gouvernance des océans;

d) promouvoir le boisement et encourager l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux; soutenir la gouvernance des océans.

4. **Soutenir une croissance économique inclusive et durable, et tirer parti de la transformation numérique**

a) améliorer l'environnement des entreprises et le climat des investissements; soutenir la numérisation des entreprises et la création d'un environnement réglementaire favorable au développement économique;

b) soutenir l'intégration régionale, le commerce, les investissements et la connectivité; soutenir le déploiement et la mise en service d'infrastructures afin de garantir une connectivité numérique accessible, abordable, inclusive et sûre; soutenir l'amélioration de la gouvernance numérique ainsi que le développement de services en ligne et de cadres et plateformes d'interopérabilité.

c) soutenir l'agriculture, la sylviculture et la pêche durables, ainsi que la sécurité alimentaire; promouvoir une gestion durable des ressources naturelles ainsi que la résilience environnementale et sociale et des écosystèmes sains;

d) soutenir la diversification durable de l'économie, les chaînes d'approvisionnement local à valeur ajoutée, le commerce durable et le développement du secteur privé; promouvoir le développement de chaînes de production et de valeur durables.

5. **S'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, et faciliter une migration et une mobilité ordonnées, sans danger et légales**

a) favoriser la mise en place de conditions permettant de faciliter la migration légale et une mobilité bien gérée, ainsi que les contacts interpersonnels;

b) assurer la protection et le respect des droits de l'homme des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées de force; favoriser des solutions axées sur le développement pour ces groupes, ainsi qu'un retour, une réadmission ou une réintégration sûrs, dignes et durables;

c) réduire les vulnérabilités dans le contexte migratoire, y compris celles qui résultent de la traite et du trafic d'êtres humains.

6. **Renforcer les partenariats**

a) approfondir le dialogue politique, économique, social et culturel entre l'Union et les pays partenaires; soutenir la mise en œuvre des engagements bilatéraux et internationaux;

b) établir des partenariats avec le secteur privé afin de créer des emplois et d'améliorer les moyens de subsistance;

c) nouer le dialogue avec les parties prenantes dans les pays industrialisés et les pays en développement plus avancés, ainsi que dans le cadre de la diplomatie publique.

X. LE PACIFIQUE

1. **Protéger l'environnement et la biodiversité, et lutter contre le changement climatique**

a) développer et renforcer une économie verte et bleue durable, l'économie circulaire et la lutte contre la pollution; promouvoir l'accès à l'énergie durable;

b) soutenir les efforts déployés par les partenaires pour respecter leurs engagements en matière de changement climatique, de préparation aux catastrophes et de réduction des risques, de préservation des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi que la gouvernance des océans;

c) promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement; renforcer l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ce dernier; promouvoir la résilience environnementale et sociale ainsi que des écosystèmes sains;

d) soutenir la diversification durable de l'économie, la compétitivité, les chaînes d'approvisionnement local à valeur ajoutée, le commerce durable et le développement du secteur privé.

2. **Soutenir l'emploi décent ainsi qu'une croissance économique inclusive et durable**

a) soutenir l'entrepreneuriat durable, l'emploi décent et l'employabilité; améliorer l'environnement des entreprises et le climat des investissements; créer des opportunités; soutenir l'économie et la connectivité numériques;

b) améliorer l'environnement des entreprises et le climat des investissements en instaurant un environnement réglementaire favorable au développement économique; soutenir l'expansion des entreprises et la création d'emplois;

c) relancer et diversifier les chaînes de valeur agricole et alimentaire durables et inclusives; promouvoir la sécurité alimentaire et la diversification économique, la création de valeur ajoutée, l'intégration régionale, la compétitivité et le commerce équitable; soutenir les innovations durables, à faibles émissions et résilientes au changement climatique; soutenir les infrastructures durables;

d) encourager et promouvoir une gestion durable de la pêche et une aquaculture durable.

3. **Promouvoir la bonne gouvernance, la paix et la sécurité, l'état de droit et les droits de l'homme, y compris l'égalité de genre**

a) renforcer et promouvoir la paix, le respect des droits de l'homme, la démocratie et les processus démocratiques inclusifs, l'état de droit, l'indépendance du système judiciaire, la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la réconciliation, la gouvernance et la supervision, la bonne gestion des finances publiques, ainsi que la lutte contre la corruption;

b) combattre la discrimination; promouvoir le principe d'égalité et de non-discrimination;

c) renforcer la résilience des États, des sociétés, des communautés et des personnes face aux pressions et aux chocs d'ordre politique, économique, environnemental, alimentaire, démographique et sociétal, aux catastrophes naturelles et d'origine humaine et aux crises sanitaires, y compris les pandémies;

d) soutenir, renforcer et rendre autonome une société civile dynamique; promouvoir un espace ouvert et propice à la participation de la société civile et des citoyens à la vie politique et à la surveillance des décisions; soutenir et promouvoir la participation de tous aux processus politiques et à la vie publique.

4. **Promouvoir le développement humain**

a) intensifier les efforts en vue de l'adoption de politiques et de la réalisation d'investissements judicieux pour promouvoir, protéger et respecter les droits des femmes et des filles, des jeunes et des enfants;

b) soutenir l'agriculture, la pêche et l'aquaculture durables afin de renforcer la sécurité alimentaire; créer des opportunités économiques et des emplois décents;

c) favoriser l'accès de tous à une eau potable saine et en quantité suffisante, à l'assainissement et à l'hygiène; soutenir une gestion durable et intégrée de l'eau;

d) soutenir le renforcement des systèmes de santé, promouvoir un meilleur accès à des services de santé de plus grande qualité et plus résilients.

5. **Renforcer les partenariats**

a) approfondir le dialogue politique, économique, social et culturel; soutenir la mise en œuvre des engagements bilatéraux et internationaux; soutenir une coopération plus large dans le Pacifique;

b) nouer le dialogue avec les parties prenantes dans les pays industrialisés et les pays en développement plus avancés, ainsi que dans le cadre de la diplomatie publique.

XI. LES AMÉRIQUES

1. **Protéger l'environnement et la biodiversité, et lutter contre le changement climatique**

a) soutenir les efforts déployés par les partenaires concernant l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de ses effets et la réduction des risques;

b) promouvoir la préservation, la gestion durable et la restauration des écosystèmes et de la biodiversité; protéger les espèces sauvages et enrayer la perte de la diversité biologique;

c) promouvoir la gestion durable de l'utilisation des sols, du changement d'affectation des terres et de la sylviculture; lutter contre la dégradation des forêts, encourager l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux, et renforcer la gouvernance des océans;

d) promouvoir l'utilisation efficace des ressources ainsi que la consommation et la production durables dans le cadre de la transition vers une économie circulaire, la «zéro pollution» et l'énergie verte, en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique; soutenir la modernisation des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

2. **Transformation numérique et innovation**

a) soutenir la normalisation et la coopération politique en matière de cybersécurité, de protection des données, d'intelligence artificielle et d'autres questions réglementaires liées à la transformation numérique; promouvoir une éducation numérique inclusive, ainsi que la culture et les compétences numériques; renforcer les droits numériques;

b) développer et promouvoir une connectivité numérique accessible, abordable, inclusive et sûre; améliorer l'échange de connaissances et de données; renforcer la coopération scientifique birégionale;

c) favoriser l'économie numérique, y compris l'entrepreneuriat numérique; promouvoir la coopération dans les domaines de la science, du transfert de technologies et de la recherche, de la numérisation et de l'innovation; soutenir le développement et l'utilisation généralisée de produits numériques, de l'administration numérique et de services en ligne;

d) soutenir les plateformes collaboratives afin de favoriser les investissements numériques de l'Union et les échanges.

3. **Soutenir une reprise économique durable et inclusive**

a) relancer des chaînes de valeur durables et inclusives, promouvoir la sécurité alimentaire et la diversification économique, ainsi que la spécialisation intelligente, la création de valeur ajoutée, l'intégration et la connectivité régionales, la compétitivité, le commerce juste et équitable, et l'innovation;

b) soutenir le programme d'intégration régionale, les politiques commerciales pour le développement durable ainsi que la mise en œuvre d'accords commerciaux; promouvoir et renforcer le multilatéralisme ainsi que le respect des règles et normes internationales;

c) améliorer l'environnement des entreprises et le climat des investissements en instaurant un environnement réglementaire favorable au développement économique;

d) renforcer la durabilité sociale et environnementale, l'autonomisation économique des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, ainsi que la responsabilité sociale et la conduite responsable des entreprises; respecter et promouvoir les normes et principes en matière de droits de l'homme tout au long de la chaîne de valeur; soutenir la répartition de la valeur ajoutée et des conditions commerciales équitables.

4. **Promouvoir la bonne gouvernance, la paix et la sécurité, et lutter contre la migration irrégulière et les déplacements forcés**

a) renforcer et promouvoir la paix, la prévention des conflits, la démocratie, l'état de droit, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la lutte contre la corruption, la gouvernance et la supervision, y compris des institutions transparentes, responsables, efficaces et inclusives à tous les niveaux;

b) lutter contre la migration irrégulière et les déplacements forcés; réduire les vulnérabilités dans le contexte migratoire et prévoir des mesures pour protéger les victimes d'exploitation et d'abus; intensifier la coopération en matière de gestion intégrée des frontières;

c) soutenir des solutions axées sur le développement pour les personnes déplacées de force, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et leurs communautés d'accueil;

d) lutter contre toute forme de violence, ainsi que contre la criminalité organisée, la traite des êtres humains, le trafic de stupéfiants, la contrebande et le blanchiment d'argent.

5. **Promouvoir la cohésion sociale, lutter contre les inégalités et promouvoir le développement humain**

a) soutenir l'adoption et la mise en œuvre effective de politiques publiques visant à réduire les inégalités, ainsi qu'une approche intégrée en matière de gouvernance et de politiques sociales;

b) améliorer l'accès de tous aux services de base et aux moyens de satisfaire les besoins de base; soutenir le renforcement des systèmes d'enseignement;

c) promouvoir, protéger et respecter les droits des groupes vulnérables, et faire progresser l'égalité de genre; renforcer les capacités d'élaboration de politiques tenant compte de l'égalité de genre;

d) approfondir le dialogue avec les pays partenaires, les organisations régionales et internationales, le secteur privé et les organisations de la société civile sur la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités;

e) soutenir le renforcement des systèmes de santé, promouvoir un meilleur accès à des services de santé de plus grande qualité et plus résilients.

6. **Renforcer les partenariats**

a) nouer le dialogue avec les parties prenantes dans les pays industrialisés et les pays en développement plus avancés, ainsi que dans le cadre de la diplomatie publique;

b) renforcer la coopération régionale, sous-régionale et interrégionale.

XII. LES CARAÏBES

1. **Renforcer la résilience au changement climatique et aux catastrophes, y compris la transition verte**

a) soutenir l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la préparation aux catastrophes et la réduction des risques;

b) promouvoir la protection et la gestion de l'environnement ainsi que des écosystèmes durables et multifonctionnels gérés dans le cadre de l'adaptation et de la résilience au changement climatique;

c) renforcer les systèmes alimentaires durables;

d) soutenir la transition vers une énergie verte, l'économie circulaire, la lutte contre la pollution et le renforcement de la résilience.

2. **Promouvoir une croissance et des emplois durables**

a) soutenir la diversification économique et la spécialisation intelligente; soutenir l'économie et la connectivité numériques;

b) mettre l'accent sur de nouveaux moteurs de croissance, y compris l'économie verte/bleue/circulaire, le tourisme durable et la transformation numérique; promouvoir le développement de chaînes de production et de valeur durables;

c) soutenir l'accès au financement, l'inclusion sociale, le développement du secteur privé, le commerce entre entreprises, l'enseignement professionnel et le développement des compétences.

3. **Soutenir l'intégration régionale, le commerce et la coopération transnationale**

 a) soutenir l'intégration économique et la mise en œuvre de l'accord de partenariat économique;

 b) soutenir le renforcement des institutions et les échanges culturels, y compris avec les pays et territoires du bassin des Caraïbes au sens large.

4. **Renforcer la gouvernance, la paix, la sécurité et le développement humain**

 a) renforcer la gouvernance, la paix, la démocratie, la société civile, la lutte contre les inégalités, ainsi que la sécurité des citoyens;

 b) lutter contre les trafics illicites, la finance illicite et la criminalité organisée; renforcer la gestion des frontières, la prévention de la criminalité et les méthodes alternatives;

 c) soutenir les mesures de cohésion sociale et les cadres de protection, y compris un meilleur accès à des services de soins de santé de plus grande qualité et plus résilients;

 d) promouvoir les normes internationales en matière de gouvernance et de finances publiques.

5. **Soutenir les droits de l'homme et l'égalité de genre**

 a) promouvoir et défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales;

 b) promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.